Rédigé le 10 mars 2026 5 minutes de lecture

Actualités

IFPEN

Recyclage des plastiques

Dans un contexte marqué par le renforcement des politiques publiques en faveur de l'économie circulaire, la montée en puissance des exigences réglementaires européennes et les attentes croissantes de la société en matière de réduction des déchets plastiques, IFPEN a publié deux *position paper*.

POSITION D'IFPEN

Quel cadre réglementaire pour un développement rationnel, efficace et pérenne du recyclage des plastiques ?

Propositions de contribution

Télécharger le position paper *(PDF - 650 ko)*

Objectif : partager sa vision et ses orientations en matière de recyclage avancé des plastiques, en complément des leviers de recyclage mécanique et de réduction des plastiques à la source.

En effet, IFPEN se donne pour objectif d'être présent sur l'ensemble des boucles de recyclage avancé, en développant des solutions technologiques durables permettant de transformer les déchets plastiques en matières polymères recyclées de haute qualité.

S'appuyant sur des compétences mutualisées au sein de partenariats industriels et académiques, l'institut de recherche conçoit et développe des technologies de recyclage avancé éprouvées, économiquement viables et intégrant une démarche d'amélioration continue pour l'optimisation des rendements et la limitation des impacts environnementaux.

Cette stratégie s'articule autour d'une double ambition :
- **Compléter le recyclage mécanique**, en rendant possible le traitement de la quasi-totalité des types de plastiques, y compris les flux complexes ou aujourd'hui peu valorisés.
- **Apporter des solutions opérationnelles aux industriels**, afin de les accompagner dans la réponse aux attentes sociétales et aux cadres réglementaires relatifs à la réduction des déchets plastiques et au déploiement effectif de l'économie circulaire.

CE QU'IL FAUT RETENIR

La demande croissante en plastiques demeure un enjeu majeur pour l'Europe, tant du point de vue environnemental que de la sécurité d'approvisionnement en ressources. La mise en œuvre d'une économie circulaire efficace repose toujours sur les trois leviers fondamentaux : **réduire, réutiliser et recycler**, avec un rôle clé attribué au recyclage pour limiter l'usage de ressources fossiles et valoriser les déchets plastiques complexes.

Le **recyclage mécanique** reste la voie la plus vertueuse lorsque des boucles fermées sont techniquement possibles. Il doit être priorisé chaque fois qu'il permet de préserver les propriétés de la matière. Néanmoins, il montre des limites structurelles face à la diversité des flux, à la présence d'additifs et aux exigences de qualité croissantes.

Le **recyclage avancé**, complémentaire du recyclage mécanique, constitue un levier indispensable pour traiter les déchets plastiques difficiles ou impossibles à recycler mécaniquement. En permettant l'élimination des additifs et impuretés et le retour à des polymères purifiés, il ouvre la voie à des usages à plus forte valeur ajoutée et à une circularité en boucle fermée à l'échelle des polymères.

Le déploiement à grande échelle de ces technologies suppose toutefois des investissements industriels lourds et une matière recyclée structurellement plus coûteuse que la matière vierge fossile. Leur développement ne pourra donc se faire que dans un cadre réglementaire européen clair, cohérent et pérenne, permettant de sécuriser les projets industriels.

À ce titre, plusieurs leviers structurants doivent être activés :

- **Renforcer les incitations à l'usage de matière recyclée**, en étendant les obligations d'incorporation au-delà des emballages (automobile, bâtiment, textile), en fixant des calendriers lisibles et progressifs, et en assurant des contrôles effectifs assortis de sanctions dissuasives.
- **Définir et harmoniser la sortie du statut de déchet (SSD)** au niveau européen, en la positionnant au stade de la matière préparée pour le recyclage, qu'il soit mécanique ou avancé, afin de fluidifier les flux et de faciliter les transferts transfrontaliers.
- **Promouvoir la circularité au niveau des polymères**, plutôt qu'au niveau strict des objets ou des filières de consommation, afin de massifier les flux, réduire les coûts et préserver l'équilibre économique de chaque chaîne de valeur.
- **Adapter l'organisation des filières de responsabilité élargie du producteur (REP)**, en distinguant plus clairement les enjeux de collecte et de tri (liés aux usages) de ceux du recyclage et de la valorisation matière (liés aux polymères), et en favorisant une approche plus transversale à l'échelle européenne.
- **Mettre en place un système de comptabilisation robuste de la matière recyclée (*mass balance*)**, cohérent avec les réglementations européennes (SUPD, PPWR), favorisant le recyclage plastique-vers-plastique et évitant les effets de distorsion entre filières.
- **Encadrer strictement l'appellation « matière recyclée » et les importations**, par des systèmes de certification, de traçabilité et de contrôle garantissant une qualité équivalente aux standards européens.

Enfin, le développement du recyclage des plastiques doit s'inscrire dans une approche territoriale de l'économie circulaire, privilégiant la valorisation en Europe des gisements disponibles et soutenant l'innovation dans les outils de caractérisation et de contrôle des matières recyclées.

VOUS SEREZ AUSSI INTÉRESSÉ PAR

Position paper IFPEN - Recyclage des plastiques : propositions de contributions au Circular Economy Act

La lettre IFPEN #15 – Recyclage des plastiques- Novembre 2025
La synthèse et le replay disponibles : Table ronde "Recyclage des plastiques : quelles voies d’avenir ?"
Position paper IFPEN - Recyclage des plastiques : propositions de contributions au Circular Economy Act
10 mars 2026

Lien vers la page web :